



Les partenaires sociaux de la commission paritaire du transport et de la logistique suivent l'évolution de la situation en temps réel, et demandent d'une même voix aux autorités de prendre des mesures supplémentaires pour les travailleurs occupés dans le secteur, afin de pouvoir surmonter cette période difficile.

L'augmentation récente de 5% des versement d'allocations de chômage technique sera insuffisante pour permettre aux travailleurs fortement touchés par cette situation de crise temporaire d'honorer leurs obligations financières quotidiennes. Une augmentation temporaire supplémentaire de cette allocation devrait être envisagée.

Puisque les frais fixes des travailleurs continuent d'exister et que leurs revenus sont revus à la baisse, les partenaires sociaux demandent en outre, une suspension temporaire des obligations de paiement aux banques, aux organismes assureurs, aux fournisseurs de gaz et d'électricité, ...

Afin de leur octroyer un peu plus de répit, les partenaires sociaux estiment qu'il convient de verser le pécule de vacances plus tôt. Cela n'implique en effet pas une obligation de paiement pour les employeurs.

L'octroi d'allocations de chômage aux ouvriers du secteur doit être possible pour chaque travailleur depuis le premier jour, indépendamment de leur solde de flexibilité.

De nombreuses entreprises du secteur ont instauré de plans bonus non-récurrent (CCT 90). Ces plans bonus visent souvent des objectifs en rapport avec le chiffre d'affaire, les résultats, ... La réalisation de ces objectifs est dès lors mise à rude épreuve.

Les partenaires sociaux invitent les autorités à envisager la possibilité de pouvoir réviser les plans bonus, afin de pouvoir neutraliser les périodes de chômage conséquence de la crise du Corona virus. Les partenaires sociaux invitent les entreprises concernées à également appliquer une telle révision, durant laquelle la période de la crise Corona sera effectivement neutralisée.

Les partenaires sociaux étudieront également la possibilité de prévoir une équivalence de chômage suite au corona virus, pour le paiement de la prime de fin d'année de 2020 et ce, dans les limites du budget du fonds social du secteur, compte tenu du pourcentage de contribution patronale actuelle de 8%.

Les partenaires sociaux demandent aux autorités/ à l'ONEM de prévoir une équivalence pour toutes les allocations sociales.